



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 13 MAI 2019, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

Présents : Elisabeth BENOIST, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN (*départ à 22 h*), Max DELUGEAU, Nathalie DESBRUERES, Florence GRANDIN, Jean-Michel GUERTIN, Daniel HANNEQUART, Lionel HÉGRON, Sarah LAMOUR, Martine LECOMTE, François MARIN, Denis MOUTARDIER, Marc SAUTEREAU et Isabelle WIBAUT.

Représentés : Agnès BOREL donne procuration à Jean-Michel GUERTIN,
Claudine BOUCHER donne procuration à Daniel HANNEQUART.

Excusés : Pascal BELERY et Bertrand DEYRIES.

Secrétaire de séance : Elisabeth BENOIST.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 02 avril 2019. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations en matière d'urbanisme (autorisations des droits des sols et du droit de préemption urbain exercé sur la commune).

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. AFFAIRES GENERALES.

Monsieur le Maire rappelle la démission pour raisons personnelles de Madame Monique RAVAUX en qualité de conseiller municipal.

- Installation d'un nouveau conseiller municipal (2019-04-022).

Conformément à l'article L 270 du code électoral, il informe le conseil municipal qu'il a convoqué à cette réunion le suivant de la liste venant immédiatement après le dernier élu sur la liste déposée en Préfecture d'Indre-et-Loire lors des élections municipales de mars 2014. Il s'agit de Madame Martine LECOMTE qui a accepté le poste de conseiller municipal devenu vacant.

Monsieur le Maire procède à l'installation de Madame Martine LECOMTE en qualité de conseiller municipal. Il proclame son élection et en dresse procès-verbal en l'inscrivant au tableau du conseil municipal à compter du 13 mai 2019.

- Modification de la composition des commissions municipales (2019-04-023).

Considérant l'installation de Madame Martine LECOMTE en qualité de conseiller municipal, Monsieur le Maire propose de modifier en conséquence la composition des commissions municipales.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les changements d'élus au sein des commissions municipales suivant le tableau joint en annexe n° 1.

2. BIENS COMMUNAUX.

- Acquisition des parcelles cadastrées section G n° 19 et 20 au lieudit «Riparfond » (2019-04-024).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la succession de Madame Régina GOMARD, la commune a contacté la famille pour acheter les terrains où sont implantées des cressonnières. Un projet de maraîchage est à l'étude.

Après des négociations, les ayants-droits proposent à la commune de vendre les parcelles cadastrées section G n° 19 d'une superficie de 1 125,00 m² et n° 20 d'une superficie de 1 045,00 m² au lieudit «Riparfond» à Huismes au prix forfaitaire de 500 euros net l'ensemble.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir les deux parcelles précitées au prix d'achat forfaitaire de 500,00 euros net plus les frais d'acte qui sont à la charge de l'acheteur.

- Adjudication et vente de peupliers en 2019 (2019-04-025).

La commission des biens communaux de Huismes a effectué le 11 mai dernier le martelage des peupliers à vendre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en vente au plus offrant ces arbres (808 arbres) répartis en trois lots sur des parcelles communales de Huismes, à savoir.

Lot n° 1 = (414 peupliers) :

- . parcelle E 636 en totalité située «Moulin de Fromentière» pour 83 peupliers (Robusta),
- . parcelle D 807 en partie située «Marais de Ribot»,
- . parcelle D 808 en totalité située «Marais de Ribot»,
- . parcelle D 1194 en totalité située «Marais de Ribot»,
- . parcelle D 1196 en totalité située «Marais de Ribot»,
- . parcelle D 1198 en partie située «Marais de Ribot» pour 331 peupliers au total (45.51).

Lot n° 2 = (167 peupliers) :

- . parcelle D 943 en totalité située «Marais de la Gaudinière» pour 167 peupliers (45.51).

Lot n° 3 = (227 peupliers) :

- . parcelle E 2 en partie située «Marais des Rouches» pour 227 peupliers (Beaux près) et pour 94 peupliers (morts sur pied).

Cette vente est fixée au vendredi 07 juin 2019.

- Motion pour le maintien du service public de l'O.N.F. (2019-04-026).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réaffirmer son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir des territoires. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'O.N.F. signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial.

Le conseil municipal soutient à la majorité (16 voix « pour » et 1 « contre ») les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'O.N.F., au service de l'intérêt général et des générations futures.

3. FINANCES COMMUNALES.

- Attribution des subventions aux associations locales pour l'année 2019 (2019-04-027).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la liste des subventions à attribuer en 2019 aux associations, document qui a été élaboré par la commission municipale compétente suivant les demandes d'aides financières déposées par les associations locales qui ont paraphé au préalable la charte communale.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser la globalité des subventions pour l'année 2019 aux associations qui ont produit les documents exigés (voir tableau en annexe n° 2).

Pour sa participation aux championnats de France scolaires des échecs, l'association des parents d'élèves de Huismes bénéficie d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000,00 euros en 2019.

Le conseil municipal précise que la subvention unique et exceptionnelle accordée pour un montant de 10 000,00 euros à l'association « Le Cabas Huismois » représente en fait 5 000,00 euros pour les dépenses liées au lancement et au fonctionnement de l'association et 5 000,00 euros pour les dépenses d'investissement de l'association (aménagement du local et achats d'équipement).

Monsieur Romuald COLIN quitte la réunion à 22 heures.

- Renouvellement du contrat annuel 2C2i pour la maintenance du parc informatique de la mairie et de la cantine scolaire (2019-04-028).

Le contrat annuel de maintenance est arrivé à échéance en mai 2019. L'actuel prestataire la société 2C – 2 i de Huismes a déposé une nouvelle offre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler ce contrat de maintenance pour un montant de 1 990,00 euros hors taxes (contrat de télémaintenance + 1 jour de maintenance préventive + licences antivirus).

4. PERSONNEL COMMUNAL.

- Modification du tableau des effectifs communaux (2019-04-029).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des avancements de grade élaboré et proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire pour l'année 2019.

Afin de veiller à la concordance entre le tableau des effectifs et les nouvelles nominations dans l'organigramme, il convient de procéder à la suppression et à la création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs de la commune comme suit :

Création à compter du 1^{er} juin 2019 : d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Création à compter du 1^{er} juin 2019 : d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Création à compter du 1^{er} juin 2019 : d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet et suppression d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet,

Création à compter du 02 novembre 2019 : d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}), et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (28/35^{ème}).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs communaux. Monsieur COIQUIL ne prend pas part au vote.

5. TRAVAUX.

- Suivi du groupement de commandes de la CC CVL pour les travaux de voirie de l'année 2019.

La communauté de communes Chinon Vienne et Loire a attribué le marché public pour le groupement de commandes pour les travaux de voirie 2019 à l'entreprise SAS TRAVAUX PUBLICS DES PAYS DE LOIRE (T.P.P.L.) agence de Cinq-Mars-la-Pile.

Conformément à la délibération du conseil municipal n° 2019-01-007 du 28 janvier 2019, Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'engagement auprès de l'entreprise retenue.

- Suivi de la mise en place d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur.

Dans le cadre de la garantie de parfait achèvement des travaux des marchés publics, le cabinet CEBI 45 maître d'œuvre a de nouveau adressé une mise en demeure en LAR aux entreprises TREGRET et BEUN afin que le procès-verbal de levée de réserves soit signé.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Demande de moratoire sur l'implantation de projets éoliens (2019-04-030).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une motion adressée à Madame la Préfète demandant un moratoire de 18 mois sur les installations d'éoliennes en Indre-et-Loire et dans la Vienne, notamment en raison de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) par les collectivités.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le contenu de la motion à déposer.

- Comice du monde rural – Marché à l'ancienne.

Ces manifestations auront lieu à Chinon le 17 août prochain. Faute de participants, la commune de Huismes ne confectionnera pas de char pour le défilé et ne tiendra pas de stand au « village du comice du monde rural ».

- Rapport des commissions.

Le conseil municipal entend les actions menées par chaque adjoint et conseiller délégué au sein de chaque commission.


L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 05 minutes.

Date de la publication : 15 mai 2019.
Certifié exact,

Le secrétaire de séance,


Elisabeth BENOIST.


Le Maire,


Denis MOUTARDIER.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance

N° délibération	Titre
2019-04-022	Conseil municipal – installation nouveau conseiller municipal Martine LECOMTE
2019-04-023	Modification composition des commissions municipales suite installation Martine LECOMTE
2019-04-024	Acquisition parcelles cadastrées section G 19 et 20 consorts GOMARD
2019-04-025	Adjudication et vente peupliers en 2019
2019-04-026	Motion pour le maintien du service public de l'O.N.F.
2019-04-027	Attribution des subventions aux associations locales pour l'année 2019
2019-04-028	Renouvellement du contrat annuel 2C2i pour maintenance informatique parc mairie et cantine
2019-04-029	Modification du tableau des effectifs communaux en 2019
2019-04-030	Demande moratoire sur l'implantation de projets éoliens

Signature des membres présents

Présents	Signatures	Présents	Signatures
BELERY Pascal	excusé	BENOIST Elisabeth	
BOREL Agnès	<i>a donné procuration à Jean-Michel GUERTIN</i>	BOUCHER Claudine	<i>a donné procuration à Daniel HANNEQUART</i>
COLIN Romuald		COIQUIL Philippe	
DELUGEAU Max		DESBRUERES Nathalie	
DEYRIES Bertrand	excusé	GRANDIN Florence	
GUERTIN Jean-Michel		HANNEQUART Daniel	
HEGRON Lionel		LAMOUR Sarah	
LECOMTE Martine		MOUTARDIER Denis	
MOUTARDIER Denis		SAUTEREAU Marc	
WIBAUT Isabelle			

Annexe n° 1 : LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES
FINANCES – PERSONNEL	D. MOUTARDIER Maire	COIQUIL/BOREL/MARIN GUERTIN/HEGRON/COLIN DESBRUERES/DEYRIES/GRANDIN
VOIRIE – FOSSES – CIMETIERE BIENS COMMUNAUX –COURS D'EAU EAUX PLUVIALES ESPACES VERTS (aires de jeux)	JM. GUERTIN 1 ^{er} Adjoint	BELERY / BENOIST / HEGRON MARIN / LECOMTE / SAUTEREAU BOUCHER / DELUGEAU
URBANISME – ENVIRONNEMENT P.L.U.	L. HEGRON 4 ^{ème} Adjoint	LAMOUR / LECOMTE / GUERTIN SAUTEREAU / WIBAUT / COLIN DEYRIES / HANNEQUART / DELUGEAU
AFFAIRES SCOLAIRES – CANTINE	N. DESBRUERES Conseiller délégué	GRANDIN / SAUTEREAU
FETES – AFFAIRES CULTURELLES SPORT – JEUNESSE CEREMONIE - CAVE	P. COIQUIL 2 ^{ème} Adjoint	DESBRUERES / GRANDIN WIBAUT/ BENOIST / MARIN SAUTEREAU/BOUCHER
BATIMENTS	A. BOREL 3 ^{ème} Adjointe	COIQUIL / HEGRON / LECOMTE GUERTIN / DELUGEAU / DESBRUERES
ECLAIRAGE PUBLIC – ILLUMINATIONS ECLAIRAGE DU STADE	JM. GUERTIN 1 ^{er} Adjoint	WIBAUT / BELERY / BOREL DELUGEAU
COMMUNICATION BULLETIN MUNICIPAL HUISMES INFO SITE INTERNET	F. GRANDIN 5 ^{ème} Adjointe	BENOIST / SAUTEREAU
AMENAGEMENT FONCIER	D. MOUTARDIER Maire	GUERTIN / HEGRON (titulaires) COLIN / BELERY (suppléants)

Annexe n° 2 : LISTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES ATTRIBUEES EN 2019

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DES SUBVENTIONS DE L'ANNEE 2019	MONTANT ALLOUE
<i>Subventions aux associations de Huismes</i>	
Amicale des Sapeurs Pompiers	
Association des Fêtes	
Association des Fêtes (remboursement droits vide-grenier)	200,00
Amicale des Chasseurs	
Moto Club de Huismes	1 500,00
Etoile Sportive de Huismes	500,00
Etoile Sportive (remboursement assurance stade)	120,00
Entente Huismoise (boule de fort)	200,00
Club de l'Amitié	400,00
Anciens Combattants de Huismes	400,00
Association Parents Elèves	500,00
Harmonie Municipale	800,00
Association Big Band de Huismes	
Amis de l'Arias	
Association « Véritable Randonneur Prématuré »	300,00
Association la pétanque Huismoise	250,00
Association la pétanque Huismoise (rembours. coût changement porte local)	100,00
Association « les vieilles mécaniques de Dom »	
Association « Sourires d'Afrique »	150,00
Association Théâtre Les Prématurés	500,00
Association Le Cabas Huismois (subvention unique et exceptionnelle 2019)	10 000,00
Total des subventions versées aux associations de Huismes =	15 920,00
<i>Dotation de compensation versée par la CC CVL</i>	
Moto Club de Huismes	7 000,00
Total des subventions versées en dotation par CC CVL =	7 000,00
<i>Subventions ou adhésions versées à des organismes extérieurs</i>	
La Prévention Routière	50,00
Comice Agricole de l'Arrondissement de Chinon (1 600 hbts x 0,10 €)	160,00
Association Info, Emploi et Services du Véron	157,00
Fondation du Patrimoine	120,00
Fonds Local Emploi Solidarité (F.L.E.S.)	100,00
Amicale du personnel CC CVL/Communes (8 enfants x 20 €)	160,00
Association Lire et Dire en Chinonais	100,00
Antenne des Resto du Cœur d'Avoine (bon achat repas de Noël)	100,00
Total des subventions versées aux associations hors commune =	947,00
<i>Subventions ou aides versées pour les écoles de Huismes (hors A.P.E.)</i>	
Coopérative scolaire Ecole maternelle	230,00
Coopérative scolaire Ecole primaire	230,00
U.S.E.P.	185,00
A.P.E. (frais déplacement championnat de France des Echecs 2019)	1 000,00
Mini-entreprise du collège d'Avoine	120,00
Total des subventions/aides versées pour les écoles =	1 765,00
Total des subventions attribuées en 2019 =	25 632,00
Autres subventions à attribuer en 2019 (y compris Aide Sociale)	2 368,00
TOTAL (crédit inscrit à l'article 6574 du budget unique 2019)	28 000,00